

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 décembre 2025

DELIBERATION : 2025-05-12

OBJET : Tarifs des musées intercommunaux applicables à partir de la saison 2026

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. MERMET Alexandre ; M. LAUGIER Joël ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarifs des musées intercommunaux applicables à partir de la saison 2026

Exposé

Par délibération n° 2025-01-23 en date du 25 février 2025, le conseil communautaire a décidé de l'application de la gratuité pour l'entrée libre aux deux musées intercommunaux. Seules les visites guidées et ateliers proposés au sein de ces deux musées conservaient une tarification unique fixée alors à 5€ par personne.

A l'issue des travaux de la commission culture réunie le 4 novembre dernier, les membres de ladite commission ont souhaité restructurer ces tarifs pour les adapter notamment aux différents types de publics accueillis dans le cadre de ces prestations. La proposition soumise au conseil communautaire, à l'unanimité des membres de la commission, est la suivante :

Tarifs individuels sur dates programmées, valables dans les deux musées

	Visite guidée	Atelier
Tarif plein	5€/ pers.	6€/ pers.
Tarif réduit (famille 4 pers. min)	4€/ pers.	5€/pers.
Enfant < 3 ans	Gratuit	Gratuit

Tarifs « groupes » sur réservation, valables dans les deux musées :

	Visite guidée	Atelier
Groupe < 10 pers. (min 4 pers.)	5€/ pers.	6€/ pers.
Groupe > 10 pers.	3€/ pers.	5€/ pers.
Groupe en situation de handicap (à partir de 4 pers.)	3€/ pers.	5€/ pers.
Accompagnants et chauffeur de groupes	Gratuit	Gratuit

Enfin, concernant le public scolaire, les membres de la commission proposent d'appliquer la tarification suivante :

	Visite guidée	Atelier
Groupe scolaire CCAPV	Gratuit	Gratuit
Groupe scolaire hors CCAPV	3€/pers	4€ / pers.
Groupe jeune public hors CCAPV (min. 7 et < 18 ans)	3€/pers	4€/ pers.
Accompagnants et chauffeurs des groupes scolaires	Gratuit	Gratuit

Tous les tarifs proposés dans cette délibération seraient applicables, sous réserve de leur adoption par le conseil communautaire, à la condition d'une réservation préalable réalisée au minimum 10 jours à l'avance, entre avril et octobre (sauf conditions climatiques défavorables au confort du public).

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs visites guidées et ateliers individuels, groupes et scolaires proposés ci-avant,
- **D'APPLIQUER** ces tarifs à compter de la saison 2026,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 16 décembre 2025
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Maurice LAUGIER